

FAQ

Partir en mobilité

Durant le cursus d'orthophonie

Date de mise à jour : 18 janvier 2024

Ce document n'est pas une liste exhaustive de toutes les informations au sujet de la mobilité, mais cela peut déjà vous apporter quelques éléments.

- | | |
|---|---|
| 1 – Différence entre Erasmus et mobilité internationale | 5 – Calendrier de candidature – mobilité d'études |
| 2 – Mobilités d'études/de stage | 6 – Stages |
| 3 – Langues | 7 – Validation |
| 4 – Durée de la mobilité | 8 – Canada |
| | 9 – Bourses |

1 - Quelle différence entre Erasmus et mobilité Internationale ?

Erasmus = Europe (hors Suisse et Royaume Uni)

Mobilité internationale : Suisse, Royaume-Uni + reste du monde

2 - Mobilité d'études/mobilité de stage

Une mobilité d'études permet de partir pour 1 ou 2 semestres suivre des cours dans une université partenaire.

Une mobilité de stage ne comporte pas de cours, et est un stage pratique réalisé au sein d'un organisme qui vous accueille. Les stages cliniques sont à trouver par les étudiants. Il est tout à fait possible de faire un stage chez une orthophoniste à l'étranger, du moment que l'orthophoniste est agréée par le DUEFO. Ces stages ne pourront être réalisés que durant les vacances, ou durant une mobilité d'études dans le pays d'accueil.

Le stage d'initiation à la recherche (1^{er} semestre M1) peut se faire dans une université.

3 - Langues

De façon générale, le niveau B2 (obtenu au moment du bac, normalement) est demandé. Un diplôme officiel n'est pas forcément réclamé. Pour certaines destinations un test spécifique peut être demandé (TOEFL pour les Etats-Unis). Il convient de le vérifier auprès des universités partenaires (voir lien ci-dessous pour le moteur de recherche).

Les langues d'enseignement sont à vérifier sur le site internet de chaque université. Les liens vers les sites se trouvent dans notre moteur de recherche par destination : <https://sumedecine.adv-pub.moveonfr.com/home-page-1582/>

4 - Durée de la mobilité

Est-il possible pour les étudiants de partir seulement sur un semestre ? Oui, vous pouvez partir pour 1 ou 2 semestres d'études.

Peut-on cumuler 1 ou 2 semestres en mobilité d'études et un stage à l'étranger par exemple?
Une seule mobilité est possible au sein du cursus.

Peut-on candidater après une année de césure ? un étudiant en année de césure peut candidater pour une mobilité pour l'année suivante.

5 - Calendrier de candidature – mobilité d'études

Vous pouvez postuler en octobre-novembre de l'année universitaire N (dates exactes sur le site web en septembre) pour partir en septembre ou en janvier de l'année universitaire N+1.

Les critères de sélection se basent sur le dossier académique, les motivations, la cohérence du projet dans votre cursus.

Après la publication des résultats du S3 (février), la directrice du DUEFO valide définitivement les dossiers et répartit les places disponibles. Chaque étudiant est informé de la décision au plus tard en mars.

6 - Stages

Les demandent peuvent être faites au fil de l'eau.

Stages dans les DOM-TOM ou en Province : ils ne relèvent pas du service des relations internationales car c'est une mobilité nationale.

Quel est le statut de l'étudiant lors d'un stage à l'étranger ? Etudiant, sous convention de stage

Est-ce qu'on est payé ? Dans la plupart des pays où vous irez, vous ne serez pas payé.

Est-ce que c'est possible pour les orthophonistes de partir juste un mois ou 2 mois pour un stage en hôpital ou en libéral ?

Les stages à l'étranger sont possibles en L3 (1 à 2 mois) ou M1 (1 à 3 mois), dans la limite d'un stage clinique par année universitaire. Le stage peut être réalisé dans la langue du pays d'accueil encadré par un professionnel local (il n'est pas nécessaire que ce professionnel soit diplômé en France). Tout départ en stage à l'étranger doit être approuvé par la responsable des stages du DUEFO.

Les stages ne peuvent être réalisés que pendant les vacances (Noël, Pâques ou été) car aucune semaine banalisée n'est prévue durant le cursus.

Le stage est accordé sous réserve qu'il n'y ait pas de redoublement.

Comment sont reconnus les stages ?

Ils remplacent les stages prévus à Paris. Le nombre d'ECTS équivalents aux stages réalisés à Paris seront attribués si le stage est validé selon les critères locaux.

Départ en L3 : 6 ECTS par semestre de stage (210 heures par semestre). Les étudiants en L3 peuvent partir 1 ou 2 mois. Il sera impossible de faire 1 semestre complet de stage, mais une

équivalence de 35 heures de stage = 1 ECTS sera accordée. Ce qui ne sera pas fait à l'étranger, devra être complété en France

Départ en M1 : 3 ECTS pour le stage recherche (120 heures), 3 ECTS pour le stage du S1 (90 heures) et 6 ECTS pour le stage du S2 (300 heures).

Stage recherche : 40 heures = 1 ECTS

Stage S1 : 30 heures = 1 ECTS

Stage S2 : 50 heures = 1 ECTS

Ce qui ne sera pas fait à l'étranger devra être complété en France

Si on part en mobilité d'études, peut-on faire un ou des stages à l'étranger pour remplacer ceux qui auraient dû être faits en France ?

Oui, si vous trouvez le stage sur place et que vous faites valider le programme du stage par le DUEFO. La reconnaissance de ces stages se fait selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

7 - Validation

Comment ça marche pour la validation des partiels si les cours portent sur des choses différentes ? Vous devez valider les cours selon les modalités d'examen sur place.

On n'a pas les partiels français, comment valide-t-on ? Non, vous aurez uniquement des examens sur place et vous aurez une équivalence en crédit à votre retour

Si l'on part un semestre, faudra-t-il rattraper ce semestre de retour en France ? Non, la mobilité à l'étranger est validée selon les critères locaux. Si vous validez les examens sur place, vous aurez une reconnaissance des crédits ECTS à votre retour.

Comment cela se passe si on a eu des rattrapages ? Votre dossier académique sera étudié, quel que soit votre cursus.

8 - Logement

Pour le logement c'est à nous de le trouver ? oui, mais le service des relations internationales local peut vous aider dans vos démarches pour les mobilités d'études. Pour les mobilités de stage (plus courtes), il faudra trouver par vous-même.

9 - Bourses

Des bourses sont attribuées pour les mobilités d'études ou de stage. Les conditions sont détaillées sur le site internet : <https://sante.sorbonne-universite.fr/international-1/partir/bourses>

Il faut une durée minimum de 2 mois pour obtenir un financement Erasmus+. Pour un stage d'un mois des bourses sur critères sociaux peuvent être attribuées. La durée de financement maximum dépend des sommes allouées chaque année à l'Université.

